

L'Eau média

Vol. IV , éd. 2
Hiver 2011



« Le lac Mégantic », Pierre Charland © Le Québec en images, CCDMD

Bulletin de liaison du Comité de bassin de la rivière Chaudière (COBARIC)

Mot du vice-président

En mon nom personnel et au nom de toute l'équipe, je vous souhaite à tous une très belle année 2011. Que celle-ci soit remplie de joie et que la santé soit au rendez-vous !

Tout au long de l'année 2011, le Comité de bassin de la rivière Chaudière (COBARIC) poursuivra la mise en œuvre de son Plan directeur de l'eau (PDE). Entre autres, nous soutiendrons l'Association pour la protection de l'environnement du Lac Fortin dans la réalisation de son Plan d'intervention portant sur la protection du lac. Nous accompagnerons également un groupe de citoyens de Saint-Joseph-de-Beauce qui se dit préoccupé par la situation du doré dans la rivière Chaudière. Grâce à la collaboration du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, des études seront entreprises dans le but de vérifier l'état de la situation. De plus, le COBARIC sera partenaire de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière pour la réalisation de son projet de Gestion intégrée à l'échelle du sous-bassin versant de la rivière du Cinq – phase II. Par ailleurs, nous continuerons d'aider les organismes du territoire qui œuvrent à contrer la prolifération des algues bleu-vert. Enfin, nous resterons à l'affût des besoins dans le but d'aider à la réalisation du plus grand nombre de projets possibles pour la protection de la ressource eau du bassin de la rivière Chaudière. Au cours de la prochaine année, les membres de l'équipe seront donc bien occupés à soutenir le milieu et à développer de nouveaux projets !

Avant de conclure, mentionnons que le COBARIC a été heureux d'apprendre qu'une nouvelle étape importante vient d'être franchie dans l'implantation de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant au Québec. En effet, après l'adoption en 2009 de la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection (Loi sur l'eau), qui est venue reconnaître l'approche de gestion concertée et intégrée de l'eau à l'échelle du bassin versant, le gouvernement du Québec a adopté, le 1^{er} décembre 2010, le Règlement sur la redevance exigible pour l'utilisation de l'eau. Le système de redevances implanté fera en sorte que les industriels consommant les plus gros volumes d'eau contribueront à un fonds qui permettra le financement d'engagements gouvernementaux, dont principalement ceux liés à la gestion intégrée des ressources en eau. Il va donc sans dire que le COBARIC suivra de très près ce dossier afin de saisir toutes les opportunités qui pourront faciliter la réalisation de son mandat.

Sur ce, je vous souhaite une bonne lecture !
Luc Proulx, 2^e vice-président

Saviez-vous que?

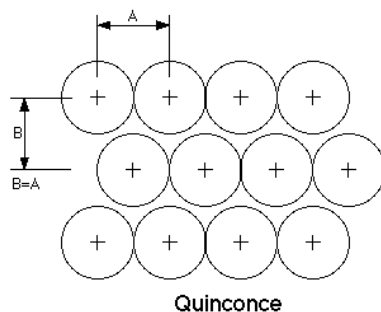
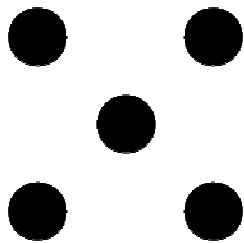
La *bande riveraine* est une bande de terre, en bordure d'un cours d'eau, dont l'efficacité dépend entre autres de sa largeur et de sa composition. Son effet positif sur l'environnement augmente si elle est composée de 3 ceintures de végétation : herbacées, arbustes et arbres.

Efficacité relative des végétaux pour accomplir certaines fonctions

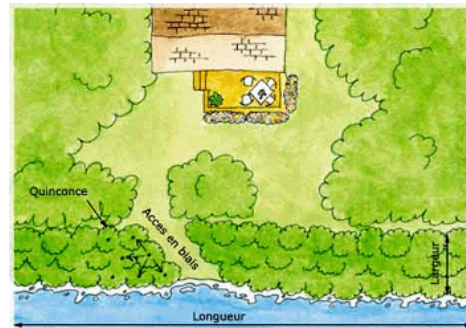
Fonctions	Graminées	Arbustes	Arbres
Stabilité des berges	Faible	Élevée	Élevée
Filtration des sédiments	Élevée	Faible	Faible
Filtration nutriments, pesticides et microbes (particulaires)	Élevée	Faible	Faible
Filtration des nutriments et pesticides (solubles)	Moyenne	Faible	Moyenne
Diversité visuelle	Faible	Moyenne	Élevée
Protection durant les inondations	Faible	Moyenne	Élevée
Régulation de la température et de la luminosité	Faible	Faible	Élevée

Tiré de Dosskey *et al*, 1997

L'hiver est la période idéale pour planifier la plantation de votre bande riveraine et faire votre plan d'aménagement. Lors de la planification de votre aménagement, ayez en mémoire qu'il faut garder au moins 1 mètre de distance entre les arbustes et 3 mètres entre les arbres. Planter les végétaux en quinconce (quatre plants aux quatre angles d'un carré, d'un losange ou d'un rectangle et un cinquième plant au milieu) permet une densité maximale et évite les percées dans la bande riveraine.



Source : Bruno Gadrat, 2000



Plan d'une rive renaturalisée

Source : Rappel, 2008

La plantation des végétaux doit se faire au printemps jusqu'à la mi-juin ou à l'automne dès la fin août puisque ce sont les périodes les plus propices à la reprise des racines. N'oubliez pas de privilégier les accès en biais vers le plan d'eau dans votre plan d'aménagement afin d'éviter la perte de sol et le ruissellement direct de l'eau dans le plan d'eau.

Avantages de conserver une rive naturalisée (Source : Rappel 2005)

Bienfaits d'une rive naturelle	Conséquences d'une rive aménagée artificiellement
Stabilisation de la rive par les nombreuses racines des végétaux	Érosion
Filtration des polluants par les racines	Aucune filtration des polluants
Création d'ombre pour l'eau alimentant le lac et pour la zone littorale	Réchauffement de l'eau par les pierres créant une diminution de l'oxygène dissous
Prévention de l'envasement	Envasement (sédimentation)
Réduction des algues et des plantes aquatiques	Prolifération des algues et des plantes aquatiques
Conservation d'une eau claire et fraîche propice aux poissons d'intérêt sportif	Diminution de la transparence de l'eau

Carrefour d'activités

- Faites-nous part d'une nouvelle ou d'une activité liée à l'eau et qui se déroule sur le territoire du bassin versant : fauger@cobaric.qc.ca
- Le 18 mars prochain, à Sainte-Marie, se tiendra la rencontre annuelle des associations de riverains du bassin versant de la rivière Chaudière.
- Dans le cadre du *Plan d'intervention sur les algues bleu-vert 2007-2017* du gouvernement du Québec, le COBARIC amorce la préparation de sa 5e campagne de distribution d'arbres. Les riverains du territoire sont invités à contacter leur association de lac ou de rivière afin d'obtenir plus d'information.
- Cette année, le COBARIC lance un projet d'achat groupé d'arbustes pour les associations de riverains qui souhaitent améliorer la variété des végétaux de leurs bandes riveraines. Les végétaux sélectionnés vous seront donc offerts à un prix concurrentiel.



Lancement de l'appel de projets pour l'édition 2011 du programme Corridors verts du Jour de la Terre. Si vous êtes une organisation ou une municipalité et que vous souhaitez réaliser une plantation d'un minimum de 500 arbres ou arbustes au cours de l'année 2011, vous pouvez soumettre votre projet jusqu'au 15 mars sur le site Internet du Jour de la Terre. Pour plus de détails, consultez le site de Jour de la terre : www.jourdelaterre.org

Le COBARIC a lancé son cadre de financement « Plan d'intervention pour contrer la prolifération des algues bleu-vert » et invite les associations de riverains légalement constituées de son territoire à lui soumettre des projets. La date limite de réception des offres est le **vendredi 18 mars 2011 à 16h**. Vous pourrez également trouver le cadre de financement et son formulaire sur notre site internet : www.cobaric.qc.ca

Pour nous joindre

Commentaires généraux (COBARIC) :
 700, rue Notre-Dame Nord, suite D
 Sainte-Marie (Québec) G6E 2K9
 Téléphone: 418 389-0476
 Télécopieur: 418 387-7060

Rédaction :

Toute l'équipe du COBARIC
 Courriel: cobaric@cobaric.qc.ca
 « L'Eau média est publié quatre fois l'an »